

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Vendée

Conformément à la Loi Grenelle 2, le Département de la Vendée a décidé d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (délibération V-D 1 du 21 septembre 2012).

Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux vise à prévoir les modalités de gestion intégrant la prévention et la valorisation des différents flux de déchets ainsi que l'organisation géographique de leur traitement au niveau des territoires.

Ce Plan est composé :

- d'un état des lieux de la gestion des déchets non dangereux (type, quantités et origines des déchets ; recensement des installations de transit de tri et de traitement) ;
- d'un programme de prévention des déchets ;
- d'une planification de la gestion des déchets à horizon de 6 à 12 ans avec objectifs et indicateurs.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, un dossier d'enquête publique, comprenant le projet de plan accompagné de son rapport environnemental et des avis émis par les autorités compétentes, sera mis à disposition du public durant une durée d'un mois, à l'Hôtel du Département, **du lundi 03 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016** (arrêté n°2016-PEEA-MGP-02 du 09 septembre 2016) :

Lieu d'enquête	Horaires
Hôtel du Département de la Vendée 40 rue du Maréchal Foch 85923 LA ROCHE SUR YON cedex 9	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le tribunal administratif de Nantes a désigné, le 22 juillet 2016, Monsieur Jean-Claude HELIN, professeur de droit à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique, sera consultable sur le site internet du Département (www.vendee.fr), le public pourra ainsi également adresser ses observations :

- soit par courrier qui devra être adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante (avec la mention « ne pas ouvrir ») :
Monsieur Jean-Claude HELIN
Commissaire enquêteur
Projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux
Hôtel du Département de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON cedex 9
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquedechetsdnd@vendee.fr

Pour information, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel du Département pour recevoir ses observations et réclamations aux jours et heures suivants :

Lieu	Horaires
Hôtel du Département de la Vendée 40 rue du Maréchal Foch 85923 LA ROCHE SUR YON cedex 9	Le lundi 03 octobre 2016 de 9h à 12h
	Le mardi 11 octobre 2016 de 14h à 17h
	Le jeudi 20 octobre 2016 de 9h à 12h
	Le jeudi 03 novembre 2016 de 14h à 17h

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur.

Un procès-verbal de synthèse qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies sera émis sous huit jours par le commissaire enquêteur.

Le Département disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président du Conseil Départemental et au Président du tribunal Administratif dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête. Ce rapport contient les conclusions motivées du commissaire enquêteur et sera transmis au Département.

Le rapport et les conclusions seront la disposition du public pour une durée d'un an à l'Hôtel du Département.

Toute information complémentaire concernant le dossier d'enquête publique peut être demandée à la Mission Grands Projets du Département (02-28-85-86-02).

Le projet de Plan est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental de la Vendée. Conformément à la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe, l'approbation du projet de Plan se fera par délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire sur proposition du Conseil Départemental.